



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

La Ministre

Réponse de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur à la question parlementaire n°3162 du 6 novembre 2025 de Madame la Députée Françoise Kemp

1. Pour les exercices 2020 à 2025, quel est le nombre annuel de signalements internes liés au harcèlement moral, à la discrimination, aux conflits professionnels ou à la violation présumée de procédures ?

Entre 2020 et 2025, le Service des Ressources Humaines de l'Université du Luxembourg a enregistré un total de 27 plaintes et signalements.

2. Madame la Ministre peut-elle indiquer le changement de l'effectif au cours de la période de 2020 à 2025 et peut-elle parmi ces changements nous indiquer :

- Le nombre de départs en retraite ;
- Le nombre de départs volontaires ;
- Le nombre de licenciements.

Les effectifs moyens de l'Université étaient de 2110 en 2020, et sont de 2687 en 2025, avec une ventilation pour cette période de six ans comme suit :

- départs en retraite : 69 ;
- départs volontaires : 163 ;
- ruptures automatiques de contrat (telles que la rupture faisant suite à une évaluation négative d'un comité d'évaluation de thèse, ou le non-renouvellement du permis de séjour) : 30 ;
- licenciements : 50.

3. Parmi des licenciements, combien ont été contestés en justice ?

Quatre licenciements ont été contestés en justice pendant cette période.

4. À la suite de décisions défavorables, quelles leçons organisationnelles et procédurales ont été tirées?

S'agissant des quatre licenciements contestés en justice, deux ont donné lieu à des décisions défavorables pour l'Université. L'analyse de cette situation a permis d'identifier la nécessité de renforcer la formalisation des faits reprochés aux salariés ainsi que d'améliorer la qualité et la complétude de la documentation constitutive des dossiers de licenciement.

L'Université continue à consolider ses pratiques internes de suivi des situations individuelles, notamment en matière de traçabilité, et éventuellement de préparation des décisions disciplinaires. L'objectif est d'assurer une gestion des ressources humaines rigoureuse et équitable, de sécuriser davantage les procédures et de garantir la conformité aux exigences légales.

L'Université promeut une démarche continue d'amélioration visant à accompagner au mieux son personnel dans la gestion quotidienne des équipes et demeure résolument engagée à offrir un environnement de travail et d'études sain, serein et propice au développement de chacun.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

La Ministre

Luxembourg, le 5 décembre 2025

La Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

(s.) Stéphanie OBERTIN